



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

Rapport d'activité 2025



Crédits photographiques : DIRM Méditerranée – contributions des agents, sauf mention contraire
La DIRM Méditerranée remercie l'ensemble des agents ayant contribué par le partage de photographies et d'illustrations à la réalisation de ce rapport

Édito



Après deux années à la tête de la direction interrégionale de la mer Méditerranée, je présente le bilan d'activité de la DIRM pour l'année 2025.

Malgré un contexte assez contraint

en termes de ressources humaines et budgétaires, l'année 2025 a été marquée par le retour d'un ministère de la Mer et de la Pêche, porté par Mme la ministre Christine Chabaud, contribuant à la promotion de nos métiers et au rayonnement de nos politiques publiques. Cette identité « Mer et Pêche » renforce la lisibilité de notre action dans un champ fortement interministériel.

L'année a également mis en lumière au niveau local à l'occasion de la conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC), organisée à Nice en juin 2025. Cet événement international majeur a permis la tenue de débats structurants pour la préservation du milieu marin. La signature de la charte croisière à Monaco, en amont de l'UNOC, a mis en valeur l'engagement de la DIRM en faveur de la protection de l'environnement marin. À cette occasion, le lycée maritime de Bastia a pu présenter son navire à hydrogène « ALBA » dans un cadre international.

La stratégie de façade maritime a été renouvelée après un long travail de concertation en fin d'année et son plan d'action se poursuit grâce à une dynamique renforcée de coordination, en lien étroit avec l'ensemble des services de la DIRM. Les accords de pêche conclus fin 2025 ont permis de maintenir un équilibre acceptable pour la filière dans le cadre du plan West Med, même si la filière conchylicole a été fragilisée par des crises sanitaires sur les bassins de Thau et de Toulon. Le soutien à l'économie bleue demeure ainsi un axe majeur de l'action de la DIRM, tant par l'accompagnement des professionnels que par la valorisation

de projets innovants et la préservation des espaces maritimes.

Sur le plan environnemental, si l'encadrement mondial des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime n'a pu aboutir à l'OMI à l'automne 2025, les avancées se poursuivent au niveau européen avec la mise en œuvre du système ETS et l'entrée en vigueur de la zone SECA Med au 1er mai 2025. L'électrification à quai des navires les plus émetteurs progresse également dans les ports de Sète, Toulon et Marseille, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, l'État a engagé, un travail déterminé de lutte contre le dumping social afin de préserver le pavillon national. Cette coordination inter-administrative inédite a produit en 2025 des résultats concrets en termes de contrôles, appelés à être confirmés par une première décision de justice attendue en 2026.

Enfin, dans un souci de modernisation et d'amélioration des conditions de travail, la DIRM a poursuivi ses projets immobiliers, notamment dans les centres opérationnels de balisage de Toulon, Cannes et Bonifacio. Le CROSS Méditerranée a quant à lui fait l'objet d'une rénovation complète et sera inauguré au printemps.

Ce rapport d'activité 2025 synthétise l'action de la DIRM Méditerranée et met en lumière les réalisations emblématiques de ses services. Il présente également, en toute transparence, les défis de l'année 2026, afin de poursuivre l'engagement des agents dans la coordination des politiques publiques de la mer et du littoral, la préservation de la sécurité maritime, la prévention des pollutions, le développement d'une économie maritime durable et l'accompagnement des filières professionnelles.

Il souligne enfin l'inscription de la DIRM Méditerranée dans une démarche de qualité, à travers la certification ISO 9001-2015 et les labels Égalité-Diversité de l'AFNOR.

Qui sommes nous ?

La direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est un service déconcentré du ministère chargé de la mer, qui couvre la façade maritime de Méditerranée, incluant 3 régions et 9 départements sur 1 900 km de littoral.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2024, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales.

UNE AMBITION ET DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance

1 900 km de littoral

254 agents en gestion

La Mer Méditerranée, c'est moins de **1%** de la surface du globe, pour

10% des espèces marines

1/4 du trafic maritime mondial

maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs, qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBM)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR Terre
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.



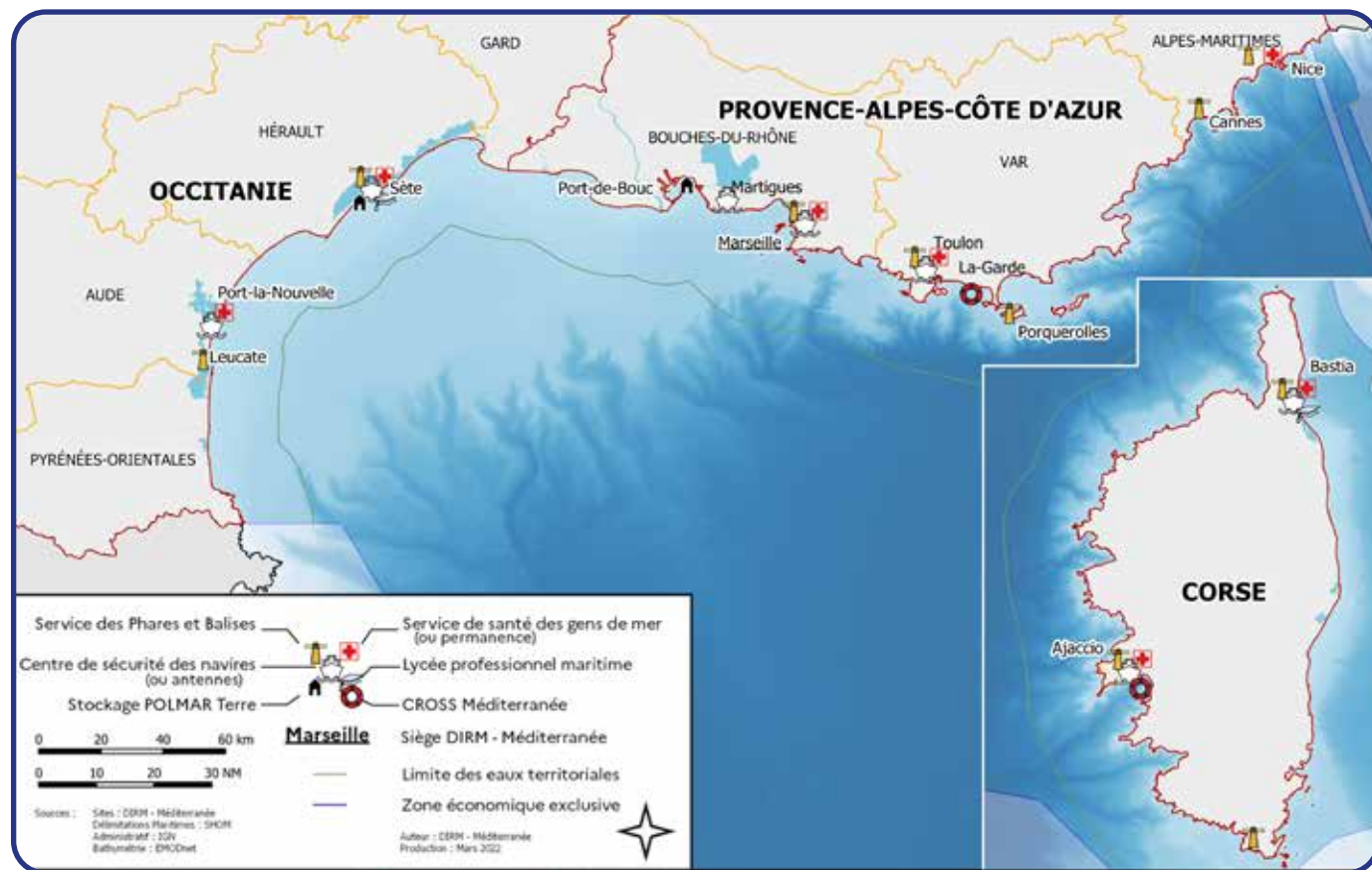
3 régions

Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

9 départements

Aude
Pyrénées-Orientales
Hérault
Gard
Bouches-du-Rhône
Var
Alpes-Maritimes
Haute-Corse
Corse-du-Sud

Carte des sites de la DIRM Méditerranée



1er janvier 2025

Soutenir l'action des services

Le Secrétariat Général (SG) :

- pilote le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- gère l'informatique, les moyens généraux et l'immobilier
- assure le suivi des actions de formation
- pilote la santé, la sécurité et les conditions de travail
- coordonne la communication des services
- anime le dialogue social

Effectif de la DIRM



répartition hommes/femmes

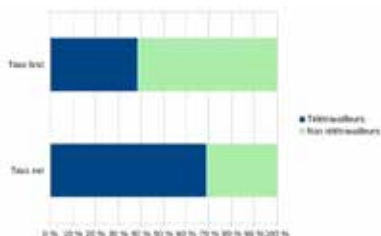


répartition des femmes par catégorie



répartition des hommes par catégorie

Télétravail à la DIRM



taux brut et taux net des télétravailleurs

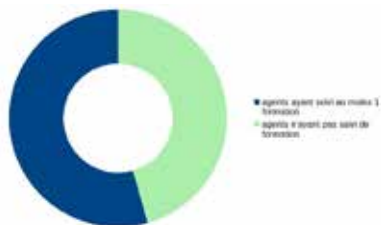


répartition du télétravail par catégorie



répartition du nombre de jours par semaine par agent

Formation à la DIRM



agents ayant suivi au moins 1 formation

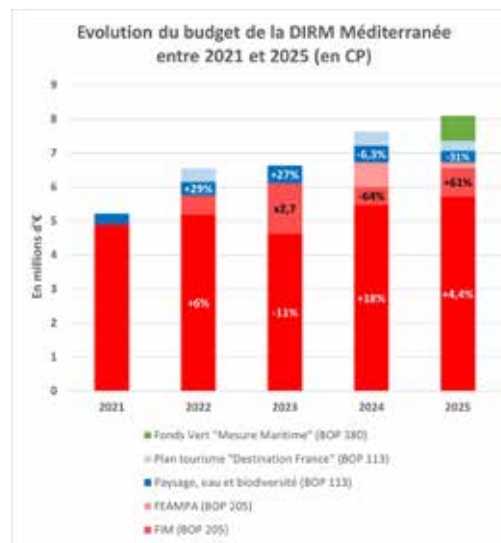
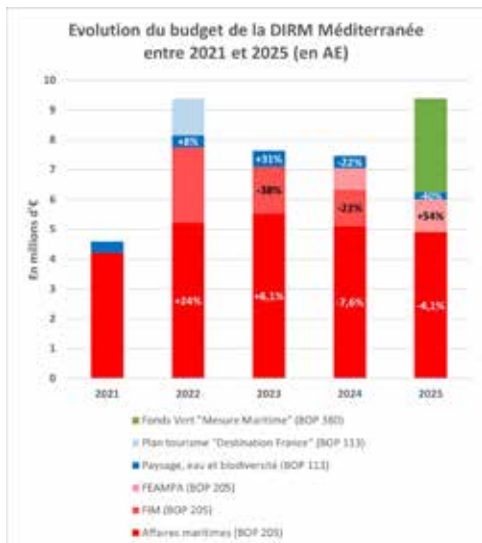


taux genré

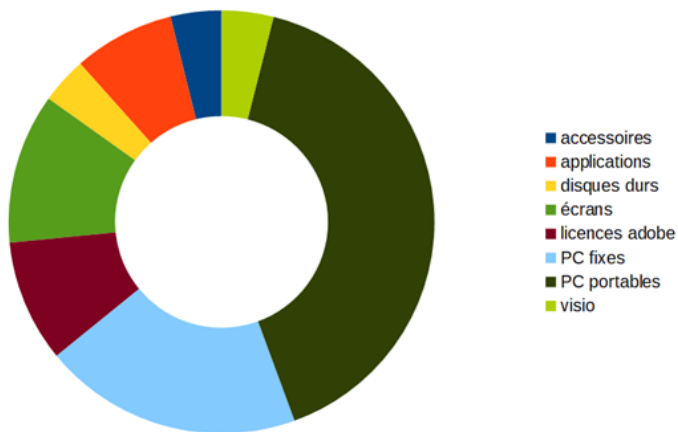


répartition par catégorie

Budget global de la DIRM



Informatique



répartition des dépenses informatiques pour un total de 25 352 €

Égalité, diversité et non discrimination

LE SILENCE S'ARRÊTE ICI



<https://conceptrse.fr/signalement-me>
code employeur : 2030



09 74 76 72 23



signalement.discrim@developpement-durable.gouv.fr

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DE NOUVELLES ACTIONS

L'année 2025 a été marquée par plusieurs actions en lien avec les labels "égalité professionnelle entre les hommes et les femmes" et "diversité" :

- ▶ nomination d'une nouvelle référente égalité-diversité, intégrée au réseau national et local ;
- ▶ relai de la conférence organisée par la DGAMPA et l'IGEDD "on ne peut plus rien dire, peut-on vraiment rire de tout" à laquelle plusieurs agents ont assisté ;
- ▶ promotion de la campagne DuoDay2025 ;
- ▶ actions conjointes avec la DDTM 13, la DREAL PACA, le SGC 13 lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), avec notamment un Quiz et une conférence organisée par le CEDIFF Phocéen ;
- ▶ création d'un GT égalité – diversité qui travaillera sur un plan d'action 2026-2027 intégré dans le système qualité de la DIRM.

Enfin la DIRM Med s'est portée volontaire pour être auditée lors de l'audit de renouvellement des labels Afnor du pôle ministériel en décembre 2025. L'occasion de se (re)motiver et de communiquer auprès des agents.



Coordonner les politiques de la mer et du littoral

La mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MICO) met en œuvre la politique maritime intégrée.

Cette politique fixe un cadre pour développer une vision globale de l'action publique en mer. Son ambition est de renforcer la préservation du milieu marin, la durabilité des activités maritimes et d'anticiper les conflits d'usage. Concrètement, la mission de coordination :

- élabore et met en œuvre le Document stratégique de façade (DSF), outil de transposition de deux directives européennes, en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue
- Pilote les instances de gouvernance et de concertation visant au déploiement et à l'appropriation des politiques publiques maritimes et littorales, à l'échelle de la Méditerranée française
- Contribue à la cohérence de la mobilisation des fonds (Fonds vert, plan tourisme...)



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME (SFM) après trois ans de travail et la poursuite du déploiement du plan d'action.

La stratégie de façade maritime a été publiée le 14 novembre 2025 après un processus de trois ans de travaux comprenant : le débat public "la mer en débat" qui s'est tenu sur la façade du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 ; la saisine de l'Autorité environnementale de l'IGEDD (décembre 2024) ; la concertation continue (décembre 2024 à avril 2025) ; la consultation du public et des instances (mai à août 2025).

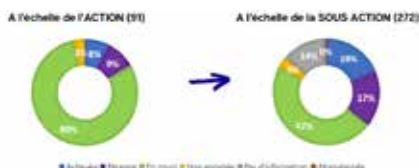
Le document est composé d'une synthèse (document principal synthétique) et de six annexes qui en détaillent le contenu.

Parallèlement à ces travaux l'équipe a développé des outils d'appropriation du DSF :



LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE SE POURSUIT ACTIVEMENT

Le déploiement du plan d'action (91 actions et 272 sous-actions) poursuit sa progression avec 97% des actions et 83% des sous-actions engagées.



Parmi ces actions, l'année 2025 a d'ores et déjà vu aboutir des avancées significatives en faveur du développement durable en mer :

- > Avec près de 30000 utilisateurs l'outil CATCH MACHINE renforce son déploiement dans le cadre de l'expérimentation "autorisations obligatoires des pêcheurs et des captures" dans les parcs nationaux et parcs naturels marins volontaires. La DIRM appuie financièrement les gestionnaires (signature de 4 conventions) ;
- > Poursuite des travaux pour limiter et réduire l'artificialisation de la façade et lancement d'une étude avec le Cerema visant à identifier des espaces où éviter impérativement toute artificialisation. Sur le volet tourisme et loisirs, les membres du comité de pilotage de la stratégie de gestion durable des sites de plongée ont

notamment créé l'affiche pédagogique "J'aime plonger, je maîtrise mon impact", tandis que le guide des démarches de labellisation pour un tourisme durable a été mis à jour par la fédération nationale des offices de tourisme et les acteurs du tourisme durable.

- > Finalisation / Lancement de travaux pour déployer d'autres actions du DSF (navettes maritimes, thalassothérapie, dragage...).
- > En parallèle, les campagnes de sensibilisation aux enjeux de préservation du milieu marin, un volet phare du plan d'action, se poursuivent. La DIRM coordonne avec ses partenaires :
- > la campagne ECOGESTES à destination des plaisanciers ;
- > le dispositif BATEAU BLEU à destination des loueurs de bateaux ;
- > le réseau ALLIANCE POSIDONIA à destination des structures publiques et privées ;
- > les formations et forums pédagogiques à destination des enseignants.



forum pédagogique
Collège Alice Guy
La Clotat

UN PILOTAGE ACTIF DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION



Conseil maritime de façade du 20 juin 2025
(Préfecture des Bouches-du-Rhône, Marseille)



Conseil maritime de façade du 16 décembre 2025
(DIRM Méditerranée Marseille)

En appui et en lien avec ces actions, la mission de coordination a piloté la bonne tenue de deux conseils maritimes de façade dont celui du 16 décembre dernier d'installation des nouveaux membres, de deux commissions administratives de façade, d'une commission permanente qui sera dorénavant présidée par Didier Codorniou, Vice-président du conseil régional Occitanie, de deux commissions spécialisées éolien flottant dont une dédiée à la présentation de l'étude Migralion, de deux conseils scientifiques, d'une commission spécialisée emploi-formation (avec le service emploi-formation de la DIRM), d'une réunion du groupe de travail zones de protection forte ainsi que de trois comités techniques DSF et de deux clubs des services instructeurs.

ORGANISATION OU PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS ET JOURNÉES TECHNIQUES

Les navettes maritimes : une journée dédiée au développement des navettes maritimes s'est tenue le 18 mars 2025 en présence des collectivités autorités organisatrices de la mobilité (25 participants)

La concertation continue : dans le cadre de l'adoption de la stratégie de façade maritime plusieurs réunions ont été organisées avec les garants pour construire la stratégie et notamment webinaire, réunissant plus de 70 participants, destiné à éclairer le public sur l'évolution du document.

Les énergies renouvelables sur le littoral : en partenariat avec le CNFPT et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équipe a organisé le 1er avril 2025 une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur les énergies renouvelables (60 participants).

Assises européennes de la Transition énergétique à Strasbourg :

Le 24 juin 2025 le CEREMA et la DIRM ont été invités à présenter l'étude relative au développement de la thalassothermie en Méditerranée.

Journée d'études "caractérisation, fonctionnement, pressions et restauration" le 30 septembre 2025 à Montpellier :

Afin de mettre en lumière les résultats des deux projets lauréats de l'appel à projets "Caractérisation et fonctionnement des habitats de substrat meuble", la DIRM, aux côtés de l'OFB, de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Occitanie



Journée d'étude - Habitats de substrat meuble en Méditerranée
(Montpellier)

et de l'OEC ont souhaité organiser une journée d'études scientifique spécifiquement dédiée aux habitats de substrat meuble. Ce rendez-vous a rencontré un vif succès avec plus de 90 participants venus des 3 régions et au-delà.

La restauration écologique : en partenariat avec le CNFPT et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équipe a organisé le 25 novembre 2025, une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur la restauration écologique (40 participants). Par ailleurs, dans le cadre de la concertation préalable pour le futur plan national de restauration écologique, plusieurs événements grand public ont été organisés en Méditerranée : 5 événements en Corse (du 2 au 17 juillet 2025), un événement à Narbonne (9 juillet 2025) et un événement à Marseille (25 juillet 2025).

Territoires engagés pour la Méditerranée :



le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé une certification "Territoires engagés pour le Méditerranée". La DIRM a soutenu la démarche en participant aux réunions de présentation du dispositif auprès des élus de la région et à la première remise de la certification à la commune de La Londe-les-Maures.

LA PRODUCTION DE LIVRABLES

qui assurent une plus grande visibilité à la politique maritime intégrée



Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

Le service des Affaires Economiques (SAE) :

- soutient les filières et les activités
- soutient le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer
- apporte son soutien à la structuration des filières pêche et aquaculture

Au sein des politiques publiques de soutien au développement économique, le service des affaires économiques de la DIRM MED accompagne le déploiement de l'économie bleue et des activités primaires de l'économie maritime. Il intervient par la mobilisation de crédits de l'État, dans le cadre des fonds européens et des dispositifs nationaux (fonds vert, plan de relance...), en recherchant un effet levier sur les financements publics et privés complémentaires.

En 2025, la DIRM MED a ainsi instruit, au titre de la mesure maritime du Fonds vert, 31 dossiers pour un montant total de 3 141 820 €. Ces crédits ont été répartis sur les trois axes de la mesure :

- les travaux et études en faveur de la transition écologique des ports, de l'aménagement du littoral, de la valorisation des sédiments et de l'enlèvement d'épaves ;
- le soutien à l'économie bleue (décarbonation, interfaces numériques, collecte et partage de données maritimes) ;

► la transition écologique du patrimoine littoral maritime, notamment par des études et travaux de dépollution et de renaturation. Sur cet exercice, le Fonds vert a contribué à renforcer une dynamique de développement durable des territoires littoraux. Il a notamment soutenu la digitalisation du secteur maritime avec le projet ABIM, lauréat 2025, visant le déploiement d'un jumeau numérique pour la maintenance prédictive des infrastructures portuaires. Il a également participé au financement d'un navire de plongée de loisir à propulsion électro-solaire dans le Parc national des Calanques, ainsi qu'à la mise en place d'un service de transport collectif maritime entre Calvi et Galéria, sur le littoral ouest de la Corse.

Par ailleurs, le service des affaires économiques instruit, les crédits nationaux afin d'assurer les contreparties nationales nécessaires à la mobilisation du Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture. En 2025, ces financements ont concerné 34 dossiers représentant un coût total d'opérations de 8 191 696 €, dont 602 200 € d'apport de l'État. Un projet exemplaire concerne l'amélioration des échanges entre la lagune de Salses-Leucate (5 400 ha) et la mer, afin de permettre la poursuite de la conchyliculture (environ 800 t d'huîtres pour 24 entreprises). Cette intervention vise à améliorer la qualité des eaux et à limiter les risques d'eutrophisation à l'origine de mortalités.

L'exercice 2025 a également permis de soutenir le projet porté par le Lycée de la Mer Paul Bousquet, qui engage une campagne de communication à l'échelle de la façade



crédit photo : CPIE Thau

méditerranéenne pour valoriser la formation continue pratique.

Le projet "Enquête de savoirs" repose sur le recueil de témoignages d'anciens stagiaires et la réalisation de vidéos courtes, afin de mieux adapter l'offre de formation aux attentes et d'en renforcer l'attractivité.

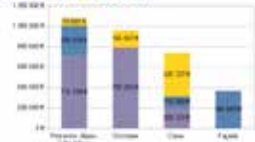
Enfin, l'année 2025 a été marquée par de nouvelles difficultés dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, liées aux évolutions réglementaires environnementales et aux effets du changement climatique. Ces situations ont nécessité une forte mobilisation des services en matière d'accompagnement et de pédagogie, soulignant la nécessité de poursuivre la structuration des filières. Dans ce contexte, la reconnaissance de la coopérative maritime des Conchyliculteurs de Méditerranée en tant qu'Organisation de producteurs, par arrêté du 7 novembre 2025, illustre le soutien apporté par la DIRM MED aux démarches collectives à vocation économique.



Répartition par Action



Répartition par Région



Assurer une gestion durable de la filière pêche

Le service réglementation et contrôle (SRC) :

- réglemente la pêche professionnelle et de loisir, au niveau de la façade continentale, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités
- assure la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement et des quantités débarquées
- coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches)
- assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade

La DIRM est responsable, à l'échelle de la façade méditerranéenne, de la conduite des politiques de l'État en matière de gestion des ressources halieutiques et de régulation des activités maritimes, par délégation du préfet Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À ce titre, le service réglementation et contrôle est compétent pour réglementer la pêche professionnelle et de loisir, au niveau de la façade continentale, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités. Il assure également la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement et des ressources débarquées.

S'agissant de la régulation des activités, la DIRM coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi du plan régional de contrôle des pêches) et assure le suivi du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade.

RÉGLEMENTATION DES PÊCHES

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement sensibles du point de vue de la protection de la ressource halieutique, notamment les aires marines protégées (parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves...).

À titre d'exemple, on peut citer la promotion et les adaptations nécessaires de l'application Catchmachine (outil d'identification des pêcheurs de loisir) ainsi que des textes réglementaires afférents.

Par ailleurs, la DIRM apporte également son appui aux deux comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifique dont disposent ces organismes, par la création et la gestion de licences professionnelles de pêche.

De plus, l'analyse des impacts de la pêche professionnelle à l'intérieur des sites Natura 2000, ou Analyse Risque Pêche (habitats et espèces), a mobilisé une partie du service en prévision des mesures réglementaires à venir.

AUTORISATIONS DE PÊCHE

Plus d'un millier d'autorisations de pêche professionnelle (européennes et régionales) ont été instruites et délivrées par le service, auxquelles il convient de rajouter 336

autorisations spécifiques de pêche de loisir autour de l'île de Porquerolles (Parc de Port-Cros).

Pour la seule pêche de loisir du thon rouge, la DIRM a validé 10 363 autorisations sur un total de 19 000 autorisations au niveau national.

La montée en puissance et les adaptations nécessaires de l'application Catchmachine (outil d'identification des pêcheurs de loisir) ont également mobilisé les équipes de la DIRM.

CONTRÔLES DES PÊCHES MARITIMES

Le Plan interrégional de contrôle des pêches de Méditerranée continentale, établi par la DIRM pour la période 2025-2026, fixe trois priorités de contrôle de la pêche professionnelle : lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles), répression de la commercialisation de captures



sous tailles et de la pêche illégale du thon rouge et de l'espadon.

Suite à l'entrée en vigueur du plan de gestion "west med", qui concerne essentiellement la flotte chalutière, la DIRM a poursuivi la mobilisation de l'ensemble des outils numériques et des moyens de l'État, en priorité le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS, pour assurer :

- ▶ la surveillance de plusieurs zones du golfe du Lion : zone de pêche à accès réglementé du golfe du Lion créée par la CGPM (Commission générale des pêches de Méditerranée) et zones de fermetures spatio-temporelles dans le golfe du Lion ;

- ▶ le contrôle des mesures compensatoires choisies par les professionnels dans le cadre de ce plan de gestion (abandon du chalut jumeau, maillage du cul de chalut de 45 mm ou 50 mm au lieu de 40 mm).

Concernant la surveillance et le contrôle des thoniers senneurs français et de pays tiers pêchant le thon rouge dans les eaux internationales, le PAM GYPTIS a réalisé en mai/juin une relève franche d'équipage aux Baléares, puis a poursuivi sa mission au large de Malte.

Au titre de la coordination de la police des pêches, ont été comptabilisés en 2025 en Méditerranée :

- 879 contrôles de la pêche professionnelle (en mer et au débarquement, source CNSP).

La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (patrouilleur et moyens des DDTM) a représenté plus de la moitié des contrôles réalisés, soit 66 % ;

- 4 025 contrôles de la pêche de loisir (en mer et sur le littoral, source CACEM).

SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE PÊCHE MARITIME ET D'AQUACULTURE

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 81 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines, concernant des pêcheurs professionnels (48 %) ainsi que des pêcheurs de loisir (44 %). Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 43 500 € (20 700 € en 2024 pour 53 sanctions).

En outre, les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi, le permis à points à la pêche a donné lieu à 92 points de pénalité pour des infractions graves au sens de la réglementation européenne.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite en 2025 par un total de 2 856 missions, au cours desquelles 5 371 contrôles ont été réalisés et 2 032 infractions relevées, pour un total de 437 PV.

Le PAM GYPTIS est également mobilisé sur cette thématique de contrôle avec 22 missions réalisées en 2025, tant en Méditerranée continentale qu'en Corse, pour un total de 268 heures de surveillance.

RENOUVELLEMENT DES ASSESSEURS DU TRIBUNAL MARITIME

En 2025, la DIRM a assuré l'appel à candidatures pour le recrutement de nouveaux assesseurs auprès du tribunal maritime de Marseille, ainsi que l'instruction des dossiers de candidature.

Huit assesseurs ont été désignés pour siéger, pour une durée de cinq ans non renouvelable, auprès du tribunal maritime de Marseille, parmi des marins du commerce, de la pêche et de la plaisance justifiant d'une expérience de la navigation ainsi que de garanties d'impartialité.



Le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS

Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

Le service emploi-formation (SEF) :

- assure le rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime
- assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime instruit des demandes d'agrément des centres de formation
- effectue le suivi de l'emploi maritime et de réflexion sur la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins

Le service "Emploi-Formation maritimes" définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade maritime méditerranéenne.

À ce titre, il exerce la mission d'autorité académique de l'enseignement maritime (tutelle des lycées maritimes professionnels, agréments et contrôles des centres de formation professionnelle maritime, contrôles administratifs des sessions de formation des centres agréés), assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime (délivrance et revalidation, VAE, visas et reconnaissances des titres étrangers, dérogations aux conditions de qualification) ainsi que le suivi de l'emploi maritime en Méditerranée.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) ainsi que de l'École nationale supérieure maritime (site de Marseille). Près de 500 lycéens sont ainsi formés au sein des trois lycées, tandis que le site marseillais de l'ENSM accueille 515 futurs officiers pour leurs trois premières années de formation.

Elle comprend, d'autre part, la formation

professionnelle continue des marins actifs, dispensée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère chargé de la mer. À ce titre, en 2025, la DIRM a instruit, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 57 nouvelles demandes d'agrément portant sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère chargé de la mer. Le nombre de centres agréés s'élève ainsi à 30 en Méditerranée, pour un total de 281 formations agréées suivies. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle administratif de l'organisation des sessions de formation par les organismes agréés, le service a validé l'ouverture de 2 162 sessions de formation, modulaires et spécifiques, sur l'ensemble de la façade méditerranéenne (Corse incluse), et contrôlé l'entrée en formation de 11 505 stagiaires. S'agissant plus particulièrement des formations modulaires, 13 jurys de validation des examens ont été organisés afin d'examiner 215 sessions, représentant 2 091 stagiaires parmi l'ensemble des formations.

Enfin, afin d'assurer la bonne mise en application des agréments délivrés par la DIRM, le service emploi-formation a réalisé trois contrôles de centres de formation. Ces trois contrôles ont fait l'objet d'un rapport détaillé transmis à chacun des centres de formation, dans une optique d'amélioration de la qualité des formations dispensées et d'homogénéisation entre centres de formation.

En 2025, la DIRM Méditerranée a délivré 13 720 titres de formation professionnelle, soit 34 % du total national. Ce nombre élevé et constant par rapport à 2024 confirme que la façade méditerranéenne française occupe une place stratégique en matière de gestion administrative et d'emploi des marins français. La DIRM a également délivré 105 visas de reconnaissance de titres étrangers au commerce et 10 attestations de reconnaissance de titres étrangers à la pêche. En outre, la DIRM a instruit 110 demandes de dérogation.

Formation initiale

LPM de façade : 2 (Sète et Bastia)
Lycée de l'éducation nationale agréé : 1 (J. Dolle à Antibes)
Lycéens formés : près de 500
515 Futurs officiers accueillis à l'ENSM - Marseille

Formation professionnelle continue

57 Nouvelles demandes d'agrément instruites
30 Centres de formation agréés en Méditerranée
281 Formations agréées suivies
2 162 Sessions de formation validées (modulaires et spécifiques)
11 505 Stagiaires entrés en formation
13 Jurys de validation des examens organisés
215 Sessions de formation modulaire examinées
2 091 Stagiaires formations modulaires

L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DE LA MER : partager la connaissance du marché du travail maritime et rendre plus lisible son fonctionnement pour le conseil maritime de façade de Méditerranée (CMF)

Créé sous l'égide de la commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer du CMF et coordonné par le CARIF-OREF PACA, l'observatoire des métiers de la mer a produit en 2025 une cartographie des formations, avec l'association active des membres du groupe de travail dédié, et publié une mise à jour du panorama statistique de l'emploi et de la formation maritime en Méditerranée.

Ces outils, destinés à partager la connaissance des spécificités et de l'attractivité des métiers de la mer sur la façade méditerranéenne, ont apporté de nouvelles données :

- ▶ la cartographie recense les formations menant aux 116 métiers de la mer ouverts sur la façade. Conçue comme un outil d'aide à la visualisation de l'ensemble des établissements et des formations, elle vise à identifier les besoins éventuels en nouvelles formations ainsi que les possibilités de mutualisation. Plus de 800 titres, certifications et diplômes délivrés sur la façade menant aux métiers de la mer ont ainsi été identifiés. Parmi ceux-ci, environ un quart correspond à des formations menant à des métiers du Cœur Mer ;
- ▶ la façade méditerranéenne compte désormais 169 000 établissements relevant du périmètre mer, soit plus du double par rapport à 2022 ;
- ▶ l'emploi maritime progresse de 12 % en six ans, porté par la dynamique du Cœur Mer (+17 %).



Rappel du périmètre d'observation Méditerranée

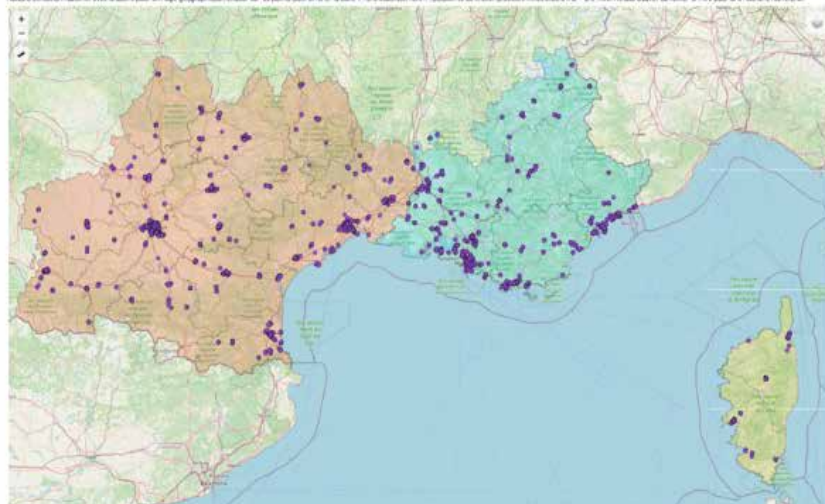
- ▶ le Cœur Mer, qui rassemble 19 activités et 15 métiers purement maritimes tels que l'aquaculture, la poissonnerie, la mécanique marine, le métier de marin, etc. ;
- ▶ le périmètre Mer, qui inclut le Cœur Mer ainsi que des activités périphériques telles que la production d'électricité, les activités de clubs sportifs, la défense, etc.



Cartographie des formations menant aux métiers de la mer



Notes d'utilisation : Zoomer avec la souris pour affichage géographique ; cliquer sur les points pour afficher la liste + fiche établissement ; possibilité de choisir plusieurs titres avec CTRL + clic ; clic droit pour sélectionner le titre pour une nouvelle recherche.



Contrôles des centres de formation

3 Contrôles de centres de formation réalisés

Titres et reconnaissances

13 720 Titres de formation professionnelle délivrés
34 % Part du total national
105 Visas de reconnaissance de titres étrangers (commerce)
10 Attestations de reconnaissance de titres étrangers (pêche)
110 Demandes de dérogation instruites

Développer la formation maritime

Les lycées maritimes de Sète et de Bastia :

- assurent les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs
- renforcent et développent de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
- sont certifiés "QUALIOPI"
- s'équipent de deux navires-école au Plan de Relance

LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE BASTIA

Le Lycée Maritime de Bastia (Liceu Marittimu di Bastia) est un établissement public d'enseignement et de formation maritime. Il propose une offre complète de formations initiales, supérieures et continues dans les domaines de la marine marchande, de la pêche, de la machine et de la gestion maritime, du CAP au BTS, ainsi que des formations professionnelles (officier, OCQPI, formations longues et courtes, primo-délivrance et recyclage).

L'établissement a accueilli 192 élèves à la rentrée 2025, en hausse par rapport à l'année précédente, témoignant d'une attractivité renforcée. Les élèves sont majoritairement issus de 3^e, sous conditions d'aptitude médicale à la navigation et d'âge réglementaire. Certaines formations, notamment le Bac CGEM, intègrent jusqu'à 18 semaines de stage, renforçant l'insertion professionnelle.

Soutenu par la Collectivité de Corse, le lycée est engagé dans un important programme de restructuration et de modernisation de

ses infrastructures : rénovation et transfert des ateliers, aménagement de nouveaux espaces pédagogiques et adaptation de l'organisation des formations. À l'issue des travaux, l'établissement disposera de 570 m² supplémentaires d'ateliers et portera sa surface totale à 3 904,50 m², marquant l'aboutissement du projet global de réorganisation des espaces pédagogiques.

Première promotion d'élèves officiers au Lycée maritime de Bastia

Le Lycée maritime de Bastia a franchi une étape majeure dans son développement en accueillant sa première promotion d'élèves officiers.

Cette ouverture a marqué la mise en place d'une nouvelle filière de formation, développée en partenariat avec l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), permettant aux jeunes marins corses de suivre une formation d'officier de la marine marchande sans quitter l'île.

Cette première promotion était composée de 22 élèves officiers, sélectionnés pour suivre un cursus exigeant, associant enseignements théoriques et périodes d'embarquement.

Le projet a bénéficié du soutien de plusieurs compagnies maritimes partenaires, parmi lesquelles Corsica Linea, La Méridionale, ainsi que d'autres acteurs du transport maritime méditerranéen, fortement impliqués dans la formation et l'insertion professionnelle des futurs officiers.

Des élèves du lycée maritime de Bastia ambassadeurs de la navigation verte à l'UNOC

À bord du navire Alba, premier navire français de formation aux métiers de la pêche équipé d'une propulsion électro-hydrogène, les lycéens corses ont participé, le dimanche 8 juin, à la grande parade organisée dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), qui s'est tenue à Nice.

Cette invitation a constitué une reconnaissance forte du savoir-faire et de l'engagement du Lycée maritime de Bastia dans la formation aux métiers de la mer et aux enjeux de la transition énergétique. Au-delà de l'établissement, cette participation a également contribué à mettre en valeur la Corse et son implication dans les dynamiques maritimes innovantes et durables.



LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE SÈTE

À la rentrée scolaire de septembre 2025, le lycée de la Mer Paul Bousquet a accueilli 276 élèves, dont 30 filles, pour 150 internes, répartis en 18 sections correspondant à 16 classes. Son CFA compte 23 apprentis, tandis que son pôle de formation maritime a formé plus de 600 stagiaires sur l'année 2024.

Fin des travaux de rénovation de la restauration et de la vie scolaire

Afin d'offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage optimales, la Région Occitanie a procédé à la reconstruction du bâtiment abritant les services de restauration et de vie scolaire du



lycée. Menée entre mai 2024 et août 2025, cette opération offre désormais un cadre fonctionnel, moderne et adapté aux besoins des élèves et du personnel. Financée à hauteur de près de 4 M€, elle a permis de réorganiser plus largement le site et de renforcer sa qualité architecturale et paysagère. Les espaces rénovés respectent également les normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité, tout en bénéficiant d'une optimisation de leur performance énergétique. Près de 4 000 m² ont ainsi été restructurés, comprenant :

- la rénovation du restaurant scolaire, permettant de servir 450 repas par jour (300 le midi, 150 le matin et le soir), tout en maintenant son fonctionnement durant les travaux ;
- la reconstitution d'espaces pédagogiques (salles de cours, locaux de vie scolaire...) ;
- la création de nouveaux cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- la désimperméabilisation du site et l'aménagement d'espaces verts, avec la plantation prévue de 20 nouveaux arbres à haute tige d'ici fin 2025 ;
- la réorganisation de 39 places de stationnement arborées, incluant l'implantation d'un deuxième abri pour les deux-roues.

Livraison du simulateur machine

L'établissement a finalisé à la rentrée 2025 l'acquisition d'un simulateur de machine marine, financé par la Région Occitanie (270 000 €) et le FIM (70 000 €). Cet équipement obligatoire permet de répondre aux exigences des référentiels, de la convention STCW et des examens des baccalauréats professionnels CGEM et EMM, ainsi que des formations adultes 250 kW et 750 kW. Il s'inscrit également dans une démarche de cohérence avec les équipements pédagogiques à propulsion hybride, électrique et hydrogène, contribuant à l'objectif de décarbonation. Le simulateur, de marque Wärtsilä, a été sélectionné à l'issue d'un appel d'offres maîtrisé par l'établissement. Il comprend plusieurs postes apprenants et instructeur, des



équipements de simulation haute tension, un module IGF Code et une salle des machines virtuelle. Installé dans une salle climatisée dédiée, il constitue un outil pédagogique essentiel depuis la réforme de la voie professionnelle de 2019, répondant à des enjeux pédagogiques, économiques et réglementaires. L'installation s'est déroulée d'avril à septembre 2025 et cinq enseignants ont été formés à son utilisation. Chaque année, il est utilisé par environ 110 élèves de la filière initiale ainsi que par les apprenants adultes, et il est intégré à une épreuve du baccalauréat professionnel électromécanicien de marine.



Visite de Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche

Le lycée de la Mer Paul Bousquet a eu l'honneur d'accueillir, le jeudi 27 novembre, Madame Catherine Chabaud, ministre de la Mer et de la Pêche.



La matinée a débuté par un temps d'échange avec les représentants des professionnels de la pêche, qui ont pu présenter les enjeux majeurs auxquels la filière est confrontée : plan West Med, état de la flotte, impact des parcs éoliens offshore ou encore situation de la pêche à l'anguille. Ce moment important, marqué par une volonté commune, a permis d'engager des échanges en vue de solutions claires, durables et supportables pour l'avenir du secteur.

Une présentation du projet FISHWIND, porté par la coopérative Sathoan, a ensuite été réalisée. Les échanges se sont conclus par un débat autour des interactions entre pêche artisanale, biodiversité, apports scientifiques et éolien offshore.

Enfin, la ministre a poursuivi sa visite au sein du lycée en parcourant les plateaux techniques et les salles de classe (simulateur de navigation, atelier de ramendage, bossoir d'exercices, ferme pédagogique conchylicole, etc.), offrant l'occasion d'échanger directement avec plusieurs élèves sur leurs choix de formation et leurs projets professionnels futurs.



Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins

Le service de santé des gens de mer (SSGM) :

- assure les visites d'aptitude médicale des marins
- réalise la surveillance de la santé au travail des marins
- organise les réunions du collège médical maritime de Méditerranée (CMM)
- participe aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participe aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon

L'année 2025 a été marquée par une stabilité globale de l'activité du SSGM de Méditerranée, dans un contexte toujours exigeant en matière de ressources humaines, de contraintes matérielles et d'évolution des pratiques professionnelles du monde maritime. Le service a poursuivi ses missions d'aptitude, de prévention et d'expertise médicale sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, avec des situations contrastées selon les sites.

LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

L'activité demeure globalement stable à l'échelle interrégionale, avec une légère dynamique positive. Cette stabilité masque cependant de fortes disparités territoriales.

LE NOUVEL AGENDA NUMÉRIQUE DE PRISE DE RENDEZ-VOUS

La mise en service du nouvel agenda numérique de prise de rendez-vous poursuit sa montée en charge. Après une phase d'ajustement, cet outil apporte une amélioration perceptible dans la gestion des rendez-vous et contribue à une légère diminution des absences non honorées. Néanmoins, l'impact reste en deçà des attentes, et des difficultés d'appropriation subsistent pour une partie de la population maritime, nécessitant un accompagnement renforcé par les acteurs locaux.

LE DÉPISTAGE DES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Le dépistage des substances psychoactives demeure un sujet de préoccupation majeur. L'année 2025 confirme une tendance à la hausse des résultats positifs, marquant un recul des progrès observés l'année précédente. La consommation de cannabis apparaît de nouveau en augmentation, tandis que les autres substances et les fraudes reculent légèrement sans compenser cette évolution. Les actions de sensibilisation menées jusqu'à présent montrent leurs limites, et l'impossibilité actuelle de détecter certaines nouvelles substances constitue un enjeu supplémentaire. Les contrôles embarqués mis en place auprès de certains armateurs ont toutefois permis de révéler des situations jusqu'alors non identifiées lors des visites médicales classiques.



LE TEST DE LA LANterne DE BEYNE

L'activité liée aux examens spécifiques, notamment le test de la Lanterne de Beyne, qui vise à apprécier la capacité d'un individu à identifier rapidement des signaux de couleurs, reste stable mais repose sur un dispositif unique et vieillissant.

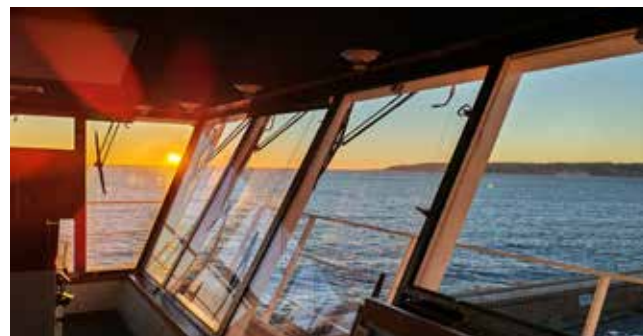
LE COLLÈGE MÉDICAL MARITIME DE MÉDITERRANÉE

Le Collège Médical Maritime de Méditerranée a connu en 2025 une activité soutenue, avec une augmentation du nombre de dossiers examinés. Les décisions rendues traduisent la complexité croissante des situations médicales, avec une proportion importante d'aptitudes assorties de restrictions et d'inaptitudes, ainsi que le recours régulier à des dérogations réglementaires. La participation inégale des intéressés aux séances et la non-concordance ponctuelle avec les avis des médecins instructeurs soulignent les forts enjeux humains et médicaux attachés à ces décisions.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les actions de prévention ont été particulièrement dynamiques en 2025, notamment à travers une forte augmentation des visites de navires, principalement dans le secteur de la pêche artisanale. Cette orientation témoigne d'un engagement marqué du service dans la prévention des risques professionnels.

Parallèlement, le SSGM a maintenu une activité soutenue de formation et de participation aux instances de prévention, malgré une légère baisse du volume global d'heures d'enseignement.



LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

11 001 visites médicales d'aptitude, soit **+3.5%**

8 380 visites tests de dépistage urinaire des substances psycho-actives, dont **300** positifs, soit **3,6%**

39 tests de la lanterne de BEYNE, dont **10** restés classés

SPC = 3 (erreurs aux deux épreuves - tables et feux)

LE COLLÈGE MÉDICAL MARITIME EN MÉDITERRANÉE

62 dossiers de marins ont été examinés

- **7** dossiers ont été ajournés
- **26** avis d'inaptitude ont été rendus
- **2** avis d'aptitude sans restriction ont été rendus
- **27** avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- **28** intéressés étaient présents, **34** ne l'étaient pas
- **5** cas où l'avis du médecin instructeur n'a pas été suivi
- **14** rendus d'aptitude l'ont été en dérogation à l'arrêté du 03 août 2017 modifié

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

63 visites de navires ont été réalisées

4 réunions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

18 dossiers ont été étudiés, **8** marins devraient être accompagnés dans une décision d'inaptitude

L'ENSEIGNEMENT

317 heures de cours

7 dossiers d'agrément, déposés par les organismes de formation maritime, évalués en collaboration avec le service emploi-formation de la DIRM

Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Le CROSS Méditerranée (CROSS MED) :

- coordonne les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonne la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse et des bouches de Bonifacio
- consolide le quart SURNAV
- coordonne les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participe au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales
- diffuse les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relaye les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CADRE D'ACTION

Compétent sur une zone maritime de plus de 115 000 km² ainsi que sur la zone économique exclusive française en Méditerranée, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED), service de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée, exerce des missions essentielles de secours aux personnes en difficulté ou en détresse en mer, de surveillance de la navigation, de protection de l'environnement marin, ainsi que de diffusion de l'information nautique et météorologique.

Implanté sur deux sites, à La Garde (Var) et à Ajaccio (Corse-du-Sud), le CROSS MED agit sous l'autorité opérationnelle du préfet maritime de la Méditerranée et du préfet des Bouches-du-Rhône.

Par sa position centrale dans le dispositif de l'Action de l'État en mer, le CROSS MED constitue un maillon déterminant de la chaîne opérationnelle maritime, garantissant une capacité permanente de veille, d'alerte et de coordination.

UNE ACTIVITÉ DE SECOURS EN MER À UN NIVEAU RECORD

L'année 2025 se caractérise par un niveau d'activité inédit dans le domaine du sauvetage, avec 5 708 alertes traitées, en progression de près de 5 % par rapport à 2024. Au total, 4 584 opérations ont été conduites depuis les sites de La Garde et d'Ajaccio.

Comme les années précédentes, la période de mai à septembre concentre près de 75 % des interventions, traduisant l'impact majeur de la saison estivale sur l'activité opérationnelle.



Le nombre de personnes impliquées s'établit à 10 188, en baisse de 19 %, dont 88 % de plaisanciers ou de pratiquants d'activités nautiques. Malgré cette évolution favorable, le bilan humain demeure préoccupant, avec 87 décès recensés en mer. Ces chiffres rappellent l'importance constante des enjeux liés à la sensibilisation à la sécurité des activités en mer.

En parallèle, le CROSS MED a activé à cinq reprises sa mission d'assistance maritime au profit de navires en difficulté, mobilisant le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage Abeille Méditerranée.

L'incendie survenu en janvier 2025 à bord du pétrolier Kriti Captain, au terminal de Port-la-Nouvelle, a mis en lumière la qualité de la coordination interservices ainsi que l'efficacité des moyens spécialisés engagés, notamment les équipes d'intervention à bord des navires (IBN) des services départementaux d'incendie et de secours de l'Aude et de l'Hérault, ainsi que du Bataillon de marins-pompiers de Marseille et du CSN Occitanie.

UNE SURVEILLANCE SOUTENUE DE LA NAVIGATION MARITIME

L'activité de surveillance de la navigation poursuit sa progression, portée notamment par la gestion des mouillages. En 2025, 2 241 autorisations ont été délivrées, soit une hausse de 17 % par rapport à 2024, concernant principalement les navires de charge et les unités de grande plaisance.

Trente refus ont été notifiés, motivés par des conditions météorologiques défavorables ou par l'absence d'activité commerciale. Le suivi des navires immobilisés pour avarie ou maintenance a concerné 33 bâtiments.

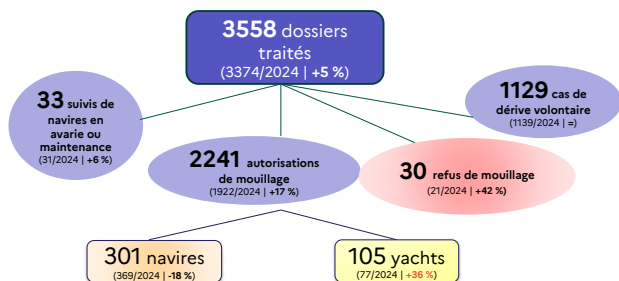
Le remorqueur Abeille Méditerranée est intervenu à trois reprises et a assuré un positionnement préventif à deux occasions, contribuant à la sécurisation des zones sensibles.

Les dérives volontaires de navires de commerce se stabilisent, avec 1 129 situations recensées, traduisant une relative régulation des pratiques d'attente en mer.

Dans les zones de navigation spécifiques, le trafic poursuit son repli :

- 3 168 navires ont transité par les Bouches de Bonifacio ;
- 11 411 navires ont été enregistrés dans le dispositif de séparation du trafic du canal de Corse.

Ces évolutions devront être analysées dans la durée afin de déterminer si elles traduisent une transformation structurelle des flux maritimes ou relèvent de facteurs conjoncturels.



UNE VIGILANCE CONSTANTE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

En 2025, 286 alertes liées aux pollutions marines ont été traitées, marquant un recul de 12 % par rapport à l'année précédente. Parmi celles-ci, 56 pollutions ont été confirmées au titre de la convention MARPOL.

Le programme européen CleanSeaNet a constitué un appui déterminant, avec 426 passages satellitaires analysés et 112 détections, dont 10 classées "RED" par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).



L'identification d'un nettoyage de cuves illicite en eaux territoriales par le navire Odoardo Amoretti constitue une première en Méditerranée et illustre le renforcement des capacités de détection et de contrôle.

Par ailleurs, 43 opérations de nettoyage de cuves ont été recensées en zone maritime particulièrement vulnérable, soulignant la nécessité de maintenir un haut niveau de vigilance opérationnelle.

DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE ET MÉTÉOROLOGIQUE

En 2025, le CROSS Méditerranée a assuré la diffusion des bulletins météo marine de Météo-France avec près de 200 000 émissions en VHF et plus de 2 000 en MF, maintenant un haut niveau de performance (environ 99 % en VHF et 94 % en MF), malgré quelques interruptions liées à des contraintes opérationnelles ou techniques. Cette activité témoigne de la fiabilité et de la continuité du service rendu aux usagers de la mer. Les périodes les plus sensibles demeurent concentrées entre novembre et mars, avec des vents atteignant et dépassant régulièrement la force 7 Beaufort, confirmant une saisonnalité bien identifiée du risque. L'année 2025 a également été marquée par la formation soudaine de trombes marines, parfois aux conséquences graves. Ce phénomène, encore difficilement prévisible, constitue un facteur de vigilance supplémentaire pour les dispositifs de prévention et d'alerte. Dans ce contexte, la fiabilité du dispositif de diffusion reste un pilier de la sécurité maritime. En 2026, le CROSS poursuivra pleinement sa mission de renseignement de sécurité maritime. Il veillera à ce que l'effort consenti demeure pertinent et adapté à l'évolution des usages et des pratiques en mer



Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) :

- sécurise les grandes routes maritimes mais également les abords des côtes par le maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation maritime (ANM)
- assure le recueil et l'actualisation de l'information nautique diffusée par le Shom
- participe à la démarche nationale de modernisation des ANM et des métiers des phares et balises en général portée par la DGAMPA
- valorise et promeut le patrimoine maritime
- assure la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre

MAINTENIR LES AIDES À LA NAVIGATION MARITIME

En 2025, l'entretien des 1230 aides à la navigation maritime (ANM) gérées par le SPBM a nécessité 1144 interventions, à la fois préventives et curatives, à terre et en mer. Concernant l'information nautique sur l'état de ces ANM, 502 avis aux navigateurs ont été émis par le service.

En termes d'instruction de dossiers de demande de balisage, la DIRM Méditerranée comptabilise en 2025, 29 % des demandes nationales de balisage avec 25 dossiers suivis. Le développement de l'éolien en Méditerranée devrait voir cette part encore augmenter.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Trois centres opérationnels de balisage (COB) vont faire peau neuve dans les prochains mois et l'année 2025 a été décisive dans l'avancement des dossiers.

A Cannes tout d'abord le service bénéficie du projet de restructuration du Vieux-Port de Cannes, conduit par Marina Vieux Port de Cannes, qui comprend le réaménagement du terre-plein Laubeuf et qui impacte directement le COB. Celui-ci, situé au cœur du périmètre, fera l'objet d'une rotation de 90° et de la construction d'un bâtiment neuf sur deux niveaux intégrant des espaces de travail adaptés aux besoins actuels. Après une phase de concertation et de négociation domaniale, les travaux ont débuté

mi 2025 dans un environnement contraint pour les agents. La livraison des nouveaux locaux est prévue à la fin du premier semestre 2026.



Le second projet concerne le relogement du COB de Toulon. Le site actuel de Port Marchand est impacté par la relocalisation de plusieurs services de l'État sur le site des



Lices, lieu choisi pour accueillir la future cité administrative. Le COB ayant besoin d'un accès à la mer pour notamment opérer les navires de l'armement des phares et balises, il a été acté la construction d'un nouveau COB à Brégaillon, sur la commune de La Seyne-sur-Mer.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2025 et abouti au choix d'un projet audacieux répondant parfaitement aux besoins du service avec une équipe d'architectes et de bureau d'étude dynamique. L'opération, financée intégralement par l'État pour un montant de 3,2 M€, prévoit un démarrage des travaux début 2027 et vise une livraison pour le premier trimestre 2028, impliquant une période transitoire complexe pour les équipes.

Enfin le COB de Bonifacio situé dans un secteur convoité depuis de nombreuses années par la commune dans le cadre de la requalification des espaces proches du port, est entré dans une phase active de concertation entre services de l'État et commune pour contractualiser un échange domanial. Le projet de nouveau COB moderne et fonctionnel a été validé par le SPBM.

OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES DE L'ANNÉE

L'année 2025 a été celle de la finalisation, de la poursuite et du démarrage de la rénovation de nombreuses tourelles en mer concourant aux missions de signalisation maritime du SPBM.

Parallèlement à la finalisation des travaux sur la tourelle de Sourdaras (*photo de gauche*) dans le golfe de Marseille, le COB Marseille a continué la réfection des éléments de maçonnerie endommagés de la tourelle de la Cassidaigne (*photo du haut*) afin de préparer sa mise en peinture lors de l'année 2026.

Le COB Toulon a entrepris de son côté la reprise du soubassement de la tourelle de la Cride dont un rapport du CEREMA signalait une érosion importante et généralisée sur la partie émergée rendant périlleux son accessibilité aux agents.

Enfin, en Corse, la tourelle de l'écueil Lavezzi (*photo de droite*) présentait d'importants problèmes structurels empêchant les agents du COB de Bonifacio d'intervenir dessus pour effectuer la maintenance préventive et curative. Dans des conditions à la hauteur de la réputation des bouches de Bonifacio, un échafaudage a été posé et un feu provisoire a été installé par le COB en attendant d'entreprendre les importants travaux prévus pour rendre à cette tourelle son éclat original.



REDYNAMISATION DES MISSIONS POLMAR-TERRE

La réforme de l'organisation des centres de stockage Polmar-terre de métropole, initiée en 2018, devrait arriver à son terme en 2027.

Pour la DIRM Med, cette réforme a conduit d'une part à la consolidation du rôle du centre Polmar-terre de Port de Bouc en termes de stockage de matériel lourd type barrages notamment et d'appui aux acteurs Polmar-terre, et d'autre part au recentrage du centre Polmar-terre de Sète sur du matériel de première urgence.

En 2025, les transferts de matériels entre les deux centres se sont poursuivis ainsi que l'acquisition de nouveaux barrages,

permettant de protéger près de 100 % des sites sensibles identifiés sur la façade.

En parallèle, les agents Polmar ont participé activement aux actions de formation ou aux exercices.

Ils ont ainsi accueilli le régiment de sécurité civile sur 3 jours en 2025, et ont participé à l'exercice Polmar-terre organisé par la DDTM34 à Frontignan en mai 2025.

Enfin ils ont accueilli la première réunion des correspondants Polmar-terre de la façade organisée par la DREAL de Zone, l'occasion pour certains correspondants de découvrir pour la première fois le matériel mis à leur disposition et pour les agents du service de faire connaître leur organisation et leur savoir faire

Contrôler la sécurité des navires

Les centres de sécurité des navires PACA-Corse et Occitanie (CSN) :

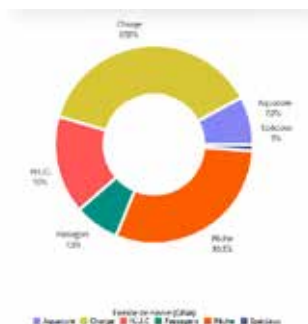
- réalisent les inspections et audits des navires du pavillon
- réalisent les exigences de contrôle des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du Port
- réalisent les inspections environnementales et les contrôles sureté des navires étrangers
- participent aux études et suivi des nouvelles constructions
- participent à la réforme du régime d'inspection (AM 2022)

Les deux centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille (Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse) et de Sète (Occitanie) assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales en matière de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée, 3 500 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service. La flotte de navires est composée à 80 % de navires d'une longueur inférieure à 12 m.

L'année 2025 finalise la réforme AM 2024 avec une délégation des navires à passagers de plus de 24 m (hors navires à passagers et navires à utilisation commerciale) aux sociétés de classification habilitées, et la délivrance d'un permis de navigation sans limitation de durée aux navires inférieurs à 24 m (hors navires à passagers). À ce stade, les dernières estimations indiquent un taux de 85 % de la flotte bénéficiant d'un PN illimité. Ce chiffre atteint la limite résiduelle envisagée autour de 10 à 15 %.

Dans le détail, l'activité de contrôle du pavillon en 2025 s'établit à 1 733 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant des deux CSN. Une réduction conséquente par rapport à 2024, notamment en raison de la mise en place du PN illimité sur les navires < 24 m. Parmi ces visites, 292 concernent des navires à passagers.

La répartition de la flotte de navires gérée par les deux CSN est la suivante :



>1 106 visites ont été réalisées sur des navires de longueur < 12 m, dont seulement 169 visites par des agents ULAM des DML, en raison de la reprise progressive de la gestion des navires par les CSN. La contribution des ULAM aux visites n'est plus que de 15 % en 2025, contre 23 % en 2024 et 36 % en 2023.

>306 visites sur des navires de longueur > 12 m et < 24 m

>167 visites sur des navires de longueur > 24 m (42 % de navires à passagers non délégués)

Avec la mise en place du permis illimité, le nombre de visites sur le secteur des navires < 12 m a diminué de 45 % en trois ans. La réduction sur le segment des navires > 12 m et < 24 m a été moins importante (20 %) en raison de la forte proportion de navires à passagers (62 %) qui ne sont pas concernés par la mise en place du permis de navigation illimité. En 2026, l'organisation des visites ciblées conduira à une augmentation du nombre de visites par rapport à 2025.

En sus de ces visites, il faut ajouter la réalisation de 8 audits ISM de compagnies maritimes et 50 audits de navires dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS et MLC.

LA MISE EN SERVICE

Les CSN ont mis en service 174 navires (dont 135 d'une longueur inférieure à 12 m). La commission régionale de sécurité s'est réunie 7 fois pour un total de 95 procès-verbaux d'étude de navires

LE CONTRÔLE DES NAVIRES PAR L'ÉTAT DU PORT

Les CSN assurent également le contrôle des navires par l'État du port, qui consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité, pilotée par la Commission européenne et le mémorandum de Paris, est cadrée par la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque État côtier (soit 1 126 pour la France en 2025). En 2025, l'objectif initial décliné par la DGAMPA était de 387 inspections pour la façade méditerranéenne. Fin décembre 2025, la DIRM

n'a pu atteindre que 78 % des objectifs en raison d'un déficit d'agents qualifiés et de détentions complexes. Parmi les 305 inspections réalisées, 18 ont conduit à une immobilisation de navire, un fort taux de détention par rapport aux dernières années.

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMBUSTIBLES MARINS

Dans le cadre des objectifs nationaux de contrôle de la qualité des combustibles marins prévus par la directive UE 2016/802, les exigences fixées par la DGAMPA pour la DIRM étaient de 213 inspections incluant 63 analyses par un laboratoire agréé. Fin 2025, ces objectifs ont été atteints à hauteur de 87 %, avec 186 inspections SOx et 60 analyses.

En 2025, aucune infraction n'a été constatée, tant sur la conformité des combustibles que sur l'interdiction d'usage des scrubbers à boucle ouverte dans les 3 MN. Quatre infractions remontant à 2022, 2023 et 2024 ont fait l'objet de condamnations par le tribunal de Marseille pour un montant total de 465 k€.

3 500 navires français en service sur la façade Méditerranée
25 % de la flotte nationale
80 % des navires ont une longueur < 12 m
85 % de la flotte bénéficie d'un permis de navigation (PN) illimité
1 733 visites de navires réalisées (contrôle du pavillon)
dont **292** sur des navires à passagers
1 106 visites sur navires < 12 m
306 visites sur navires > 12 m et < 24 m
167 visites sur navires > 24 m
8 audits ISM de compagnies maritimes
50 audits de navires (ISM / ISPS / MLC)
174 navires mis en service
dont **135** navires < 12 m
7 réunions de la commission régionale de sécurité
95 procès-verbaux d'étude de navires
305 inspections PSC
18 immobilisations (taux de détention : élevé par rapport aux années précédentes)
186 inspection (contrôle combustibles marins)
60 analyses
0 infraction constatée
70 inspections déchets des navires (directive PRF) réalisées

LE CONTRÔLE DE L'OBLIGATION DE NOTIFICATION ET DE DÉBARQUEMENT DES DÉCHETS DES NAVIRES

Concernant la directive PRF relative à l'obligation de débarquement des déchets par les navires, 70 inspections relatives ont été réalisées sur la façade pour un objectif de 115 inspections (61 % de taux de réalisation). La formation des officiers de port dispensée par les agents des CSN a permis de les former à ce contrôle. En raison du fort trafic maritime, le GPMM concentre l'essentiel des contrôles PSC, SOx et PRF.

En 2025, la DIRM avait un objectif de 20 inspections de sûreté à bord des navires étrangers (visites DAO). Seules 10 inspections ont pu être conduites, soit un taux de réalisation de 50 %.

Les principales difficultés dans l'atteinte des objectifs, également observées au niveau national, sont liées à un sous-effectif chronique et à un fort turn-over des plus jeunes agents, notamment au CSN PACA-Corse, dont la montée en compétence s'étale sur deux ans. Fin 2025, les renforts du CSN PACA-Corse sur son antenne de Corse devraient permettre de mieux répondre aux besoins et exigences de contrôle des navires.

LA LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

En complément, en 2025, la DIRM Méditerranée a poursuivi son action de coordination de la lutte contre le dumping social autour d'un agent du CSN PACA-Corse, en liaison avec les DREETS, DDETS et DDTM de la façade. Cette coordination, conclue par des conventions régionales, a permis de renforcer l'action de contrôle et de la rendre plus performante. Les prochaines décisions de justice permettront de renforcer cette action.

Analyse modèle SWOT

Contexte interne et externe

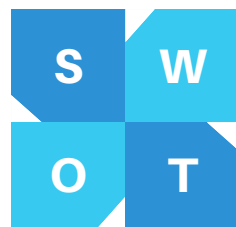
FORCES

- Diversité des missions et attractivité géographique du littoral.
- Implication des agents autour de l'identité maritime.
- Adaptabilité, réactivité et cohésion des équipes.
- Forte capacité de formation.
- Polyvalence et un niveau d'expertise des agents et service.
- Compétences expertises et notoriété agents/services au niveau régional, national, international.
- Une vision transversale et inter-services et inter-administrations.
- Des implantations géographiques en cours de rénovation.
- Faible taux d'accidentologie.
- Travail en réseau en façade ou inter-façade.

OPPORTUNITÉS

- Evolution technologique devant améliorer/simplifier les outils de travail (IA, portail qualité, portail armateurs).
- Développement de nouvelles activités maritimes en lien avec EMR.
- Attractivité du pavillon français international (RIF)
- Evolution de la réglementation en zone MED (SECA, ZMPV, ZPF, ...)
- Développement de partenariat inter-administration et international sur la façade.
- Concentration et densification des sites.

Interne



Externe



FAIBLESSES

- Réduction budgétaire et RH constante (politique nationale)
- Coût élevé de la vie sur le littoral.
- RH : turn-over, difficulté de recrutement, taille critique des services, pyramide des âges défavorable.
- Déficit RH des services pour assurer les missions.
- Souhait de mobilité en raison de surcharge/tension.
- Vieillesse des agents exposés à des risques professionnels.
- Perte progressive de connaissances/qualifications.
- Délais traitement trop long et dégradation du service aux usagers.
- Multiplicité et imperfection des outils informatiques.
- Management du changement difficile à mettre en place.

MENACES

- Difficultés à suivre les travaux de rénovation sur nombreux sites (CROSS, LPM, SPBM, POLMAR).
- Incertitudes sur les capacités budgétaires à venir.
- Raréfaction des profils de recrutement (CSN, SPBM, RC).
- Instabilité politique nationale avec répercussion sur les missions.
- Inadaptation des missions aux effectifs.
- Dégradation des relations sociales administrés/administrations.
- Des réformes nationales longues à appliquer.
- Absence de décision/arbitrage sur l'avenir des missions à conserver (risque d'écroulement).
- Tensions internationales pénalisant l'activité maritime.

Coordonnées des services

Siège de la DIRM
16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille
tél : 04 86 94 67 00
dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

MICO

mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr

SG

sg.dirm-med@mer.gouv.fr

SRC

src.dirm-med@mer.gouv.fr

SEF

emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr

SPBM

spb.dirm-med@mer.gouv.fr

cob-ajaccio@mer.gouv.fr

cob-bastia@mer.gouv.fr

cob-bonifacio@mer.gouv.fr

cob-cannes@mer.gouv.fr

cob-marseille@mer.gouv.fr

cob-sete@mer.gouv.fr

cob-toulon@mer.gouv.fr

SSGM

ssgm-marseille@mer.gouv.fr

CSN PACA Corse

csn-marseille@mer.gouv.fr

CSN Occitanie

csn-sete@mer.gouv.fr

SAE

affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr

CROSS Méditerranée

cross-med-la-garde@mer.gouv.fr

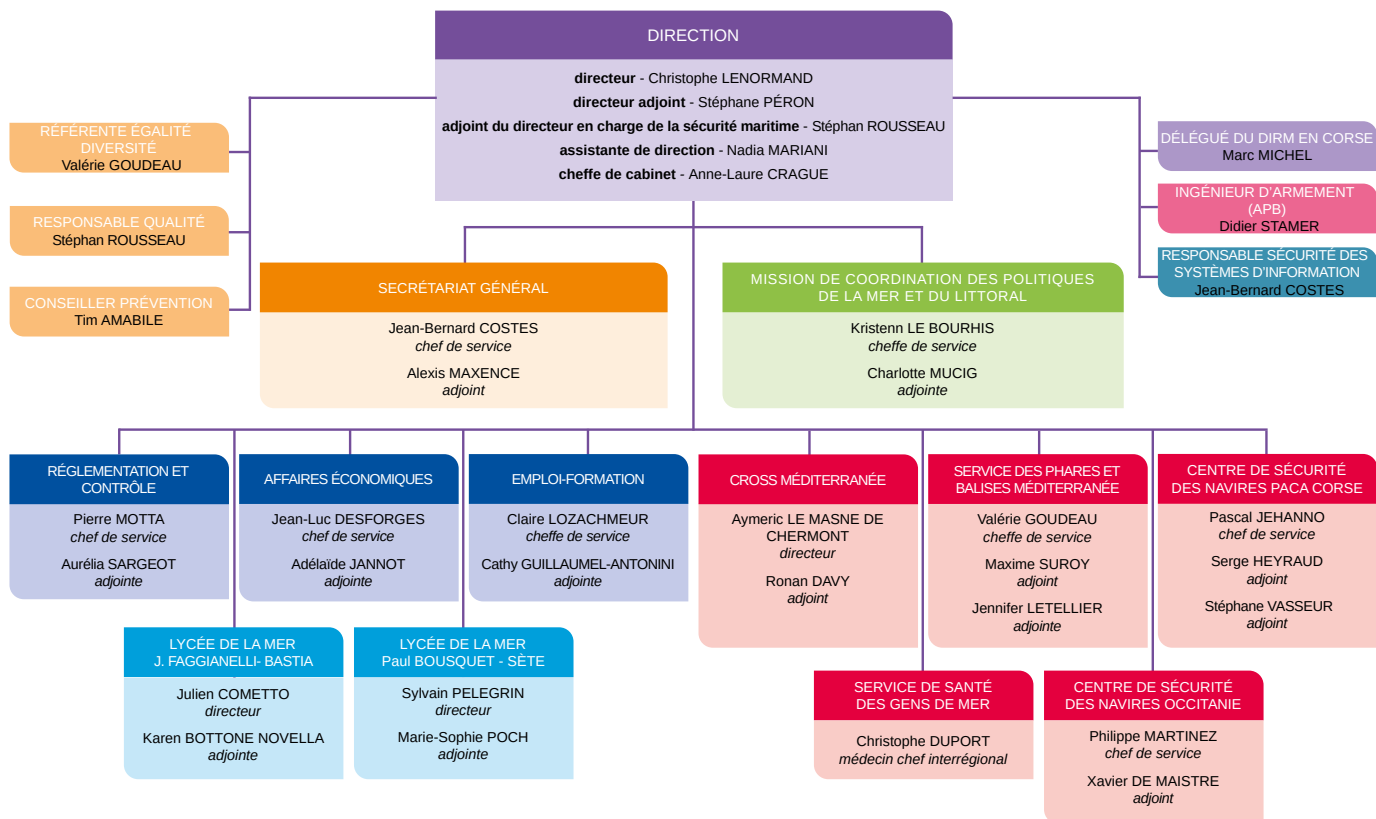
Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

lpma-bastia@mer.gouv.fr

Lycée de la mer Paul Bousquet

LM-Sete@mer.gouv.fr

Organigramme de la DIRM Méditerranée



2025 en chiffres

MOYENS D'ACTION

HUMAINS

201 équivalents temps plein (ETP DIRM)
42 agents de la Marine Nationale en CROSS
81 ETP hors DIRM en lycées professionnels
40 marins APB pour armement des navires P&B

FINANCIERS

9,4 M€ sur 3 BOP (113, 205 et 380)
49% fonctionnement - **6%** investissement
45% subventions
verdissement de la flotte des véhicules :
22 VL électriques + **2** hybrides / **86** VL

NAUTIQUE

1 patrouilleur des affaires maritimes
2 baliseurs armés par l'APB
5 vedettes ou navires de travaux armés APB
1 ingénieur d'armement APB pour suivi flotte DCS

IMPLANTATIONS

15 sites
9 départements
3 régions
1900 km de littoral

PÊCHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

FONDS VERT

3 14 820 € d'aides
31 dossiers instruits

FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

34 dossiers
8 191 696 € coût total
602 200 € apport financier État

CONTRÔLES

>1 000 AEP instruites et délivrées (autorisation européenne de pêche)
336 autorisations spécifiques de pêche de loisir (Porquerolles)
10 363 autorisations thon rouge loisir validées
81 sanctions administratives prononcées
43 500 € - montant cumulé de ces amendes
5 371 contrôles de l'environnement marin
2 032 infractions relevées
437 PV

FORMATION DES GENS DE MER

2 lycées maritimes - **500** élèves inscrits en formation initiale
13 720 titres de formation délivrés
3 contrôles de centres de formation
30 centres de formation agréés
13 jurys de validation des examens
281 formation agréées suivies
57 nouvelles demandes d'agrément

MISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES DE LA MER ET DU LITTORAL

338 000 € engagés sur les BOP 113 et 205 - **3 141 000 €** engagés, correspondant à 31 dossiers sur la mesure transition écologique maritime du fonds vert en 2025
97 % des actions du DSF engagées

SÉCURITÉ MARITIME

SIGNALISATION MARITIME

1 230 aides à la navigation maritime gérées
1 144 interventions réalisées
502 avis aux navigateurs
25 dossiers de demande de balisage suivis,
29% des demandes nationales

SECOURS EN MER

5 708 opérations coordonnées ou suivies par le CROSS (SR) dont **88 %** pour les activités plaisance, loisirs nautiques et activités littorales
10 188 personnes impliquées dans les opérations coordonnées par les CROSS

SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

2 241 mouillages accordés dont **XXX** pour navires de charge **XX** pour navires grande palisance, **30** refus
33 suivis de navires en avarie ou stoppés pour maintenance
1 129 navires en dérive volontaire suivis

SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

286 dossiers traités (-12%)
56 cas confirmés

DIFFUSION BULLETINS MÉTÉO

600 bulletins spéciaux dont **421** pour le côtier et **179** pour le large

SÉCURITÉ DES NAVIRES

3 500 navires français (**1/4** de la flotte nationale) dont **80%** de moins de 12 m
1 733 inspections de sécurité des navires professionnels, dont **292** navires à passagers et **1 106** navires < 12m
58 audits navires ou compagnies (ISM/ISPS/MLC)
305 inspections des navires étrangers par l'État du port - **18** immobilisations
95 PV CRS navires en **7** CRS
174 navires mis en service
186 inspections SOx + **60** analyses - **0** infraction
70 inspections de l'obligation de notification et de débarquement des déchets des navires

SANTÉ DES GENS DE MER

11 001 visites médicales de marins
63 visites de navires

Glossaire

AESM

Agence européenne pour la sécurité maritime

AEP

Autorisation européenne de pêche

AIUTU

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

ANC

Aide à la navigation de complément

ANM

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

APB

Armement des phares et balises

AT COVID

Arrêt temporaire COVID

BEP

Brevet d'études professionnelles

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CACEM

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CGEM

Conduite et gestion de l'environnement marin

CMF

Conseil maritime de façade

CNSP

Centre national de surveillance des pêches

CROSS MED

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

CRPMEM

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CRS

Commission régionale de sécurité

CSN

Centre de sécurité des navires

DAM

Direction des affaires maritimes

DGAMPA

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DCS

Dispositif de contrôle et de surveillance

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM

Direction interrégionale de la mer

DMLC

Direction de la mer et du littoral de la Corse

DPM

Domaine public maritime

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPI

Équipement de protection individuelle

DSF

Document stratégique de façade

DST

Dispositif de séparation de trafic

ENIM

Établissement national des invalides de la marine

ENSM

École nationale supérieure maritime

ESM

Établissement de signalisation maritime

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEAMPA

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FIN

Fédération des industries nautiques

IGEM

Inspection générale de l'enseignement maritime

IGF

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

ISM

International safety management

ISPS

International ship and port facility security

LPM

Lycée professionnel maritime

MICO

Mission de coordination des politiques publiques

MLC

Maritime Labour Convention

OFB

Office français de la biodiversité

OMI

Organisation maritime internationale

ORSEC

Organisation de la réponse de la sécurité civile

PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

PCP

Politique commune des pêches

PMOU

Paris memorandum of understanding

PO

Programme opérationnel

POLMAR

Pollution maritime

PSC

Port state control

Qualiopi

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

SAE

Service des affaires économiques

SRC

Service Réglementation-contrôle

SATI

Système automatisé de traitement des inspections

SDIS

Service départemental d'incendie et de secours

SEF

Service Emploi-Formation

SG

Secrétariat général

SOx

Sulfur oxides

STCW

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

SMDSM

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

SPBMED

Service des phares et balises de Méditerranée

SRR

Search and rescue region

SSGM

Service de santé des gens de mer

SURNVA

surveillance de la navigation

ULAM

Unité littorale des affaires maritimes

VAE

Validation des acquis de l'expérience

ZCH

Zone de conservation halieutique



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
